

ACTION URGENTE

PÉROU. DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS VICTIMES D'ACTES D'INTIMIDATION

Le domicile du Dr Mirtha Vasquez Chuquilin, avocate et défenseure des droits humains, a été fouillé deux fois en trois semaines. Le mois dernier, d'autres membres de l'organisation dans laquelle cette femme travaille au Pérou ont également été victimes de manœuvres d'intimidation.

Le 24 novembre 2012, des individus sont entrés par effraction une première fois chez **Mirtha Vasquez Chuquilin**, qui travaille pour le Groupe de formation et d'intervention pour le développement durable (GRUFIDES). Ils n'ont emporté aucun objet de valeur mais ont laissé les portes grandes ouvertes. Le 15 décembre, quelqu'un s'est à nouveau introduit chez cette femme, pendant que sa fille et sa nourrice étaient sorties se promener. Une vitre a été brisée mais encore une fois, aucun objet de valeur n'a disparu. Le 8 novembre 2012, des individus sont entrés par effraction chez **Ivett Sanchez**, la secrétaire du GRUFIDES. Le 14 décembre, la voiture de **Sergio Sanchez**, conseiller en environnement travaillant pour le GRUFIDES, a été vandalisée. Tous ces événements ont eu lieu en l'absence des intéressés, ce qui laisse penser que quelqu'un les surveille.

De plus, ces incidents sont survenus alors que les autorités sont sur le point d'ouvrir une enquête sur les actes de torture infligés au père **Marco Arana**. Ce dernier, lui aussi défenseur des droits humains au sein du GRUFIDES, a été arrêté et battu par des policiers le 4 juillet dernier, alors qu'il manifestait pacifiquement pour protester contre la mine d'or de Conga dans la région de Cajamarca (nord du Pérou). Le GRUFIDES soutient activement les populations qui s'opposent à cette exploitation minière et craignent les éventuelles conséquences de son expansion sur l'environnement. Marco Arana a été remis en liberté conditionnelle le lendemain de son arrestation. En juillet, il a porté plainte pour torture et abus de pouvoir contre les policiers qui l'ont interpellé. En août, un tribunal régional s'est prononcé pour une ordonnance d'habeas corpus en faveur de cet homme, déclarant que son arrestation avait été illégale et arbitraire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Mirtha Vasquez Chuquilin et d'autres membres du GRUFIDES soient victimes de manœuvres d'intimidation, et que les incidents dont ils ont fait l'objet semblent liés à leur travail de défense des droits humains ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les auteurs de ces agissements soient traduits en justice et que les défenseurs des droits humains travaillant au sein du GRUFIDES reçoivent une protection adaptée, dans le respect de leurs souhaits ;
- rappelez-leur que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restrictions injustes ni craintes de représailles, conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 JANVIER 2013 À :

Ministre de l'Intérieur

Wilfredo Pedraza Sierra
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n Urb. Corpac - San
Isidro, Lima, Pérou

Fax : +511 204 81 10 (si quelqu'un décroche, dites « ¿Me puede dar tono de fax, por favor? »)

Courriel : jfjimene@minjus.gob.pe

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro,*
/ Monsieur le Ministre,

Procureur général

José Antonio Peláez Bardales
Fiscal de la Nación
Av. Abancay cdra. 5 s/n, Lima, Pérou

Fax : +511 4271792

Courriel : ministeriopublico@mpfn.gob.pe

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal de la Nación,* / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

GRUFIDES

Jr. José Galvez 430 – A
Barrio San Pedro – Cajamarca, Pérou

Courriel : info@grufides.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

PÉROU. DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS VICTIMES D'ACTES D'INTIMIDATION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le GRUFIDES est une organisation non gouvernementale qui s'intéresse particulièrement au développement durable et aux questions environnementales. Son siège se trouve à Cajamarca, dans la région de Cajamarca (nord du Pérou). Cette organisation soutient activement les populations qui s'opposent à la mine d'or de Conga, qui résulte de l'expansion du projet minier de Yanacocha, géré par une entreprise américaine. En 2000, un camion transportant du mercure a accidentellement déversé une partie de son chargement près de cette exploitation minière. Depuis, la population rurale redoute les éventuelles conséquences de l'expansion de ce projet sur l'environnement. Selon certaines sources, les habitants de la zone n'ont pas été informés de la situation et plusieurs d'entre eux auraient présenté des symptômes d'empoisonnement au mercure.

En 2006, Mirtha Vasquez Chuquilin et Marco Arana ont été menacés de mort, suivis et surveillés (voir AU 312/06) peu après que le GRUFIDES s'est engagé dans l'affaire de deux paysans militants tués en 2006 – le premier en août, le second en novembre – après s'être opposés, semble-t-il à l'expansion du projet minier de Conga. Le personnel et les membres de cette organisation ont commencé à recevoir des menaces après le premier homicide.

Au vu de ces événements, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné aux autorités péruviennes de protéger Mirtha Vasquez Chuquilin et Marco Arana lorsqu'ils se trouvent dans les locaux du GRUFIDES et quand ils rendent visite aux populations rurales. Elle a également exigé qu'elles diligentent une enquête afin de traduire les auteurs de ces menaces en justice. Cependant, d'après les membres du GRUFIDES, les mesures de protection adoptées sont inadéquates et aucune poursuite judiciaire n'a été engagée à ce jour.

Noms : Mirtha Vasquez Chuquilin (f), Marco Arana (h), Ivett Sanchez (f) et Sergio Sanchez (h)

AU 365/12, AMR 46/009/2012, 19 décembre 2012

